

La gestion du collège est confiée à un organisme de gestion l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). C'est une association loi 1901 ayant en charge l'entretien et la construction des bâtiments, le financement du matériel et la gestion du personnel (administratif, surveillance, restauration, ménage, pastorale, entretien...) tout en assurant la stabilité financière de l'établissement.

La contribution de scolarité nous est indispensable pour financer les frais de fonctionnement et l'immobilier non couverts par les subventions de l'Etat et du Conseil Général.

Pour l'année scolaire 2020/2021, nous vous proposons de verser une contribution scolaire en fonction de vos possibilités financières et basée sur votre revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition 2019 sur les revenus de 2018 :

Plafond de ressources	Tarifs	Montant annuel	Montant mensuel
< 25200 €	Tarif A	375 €	37,50 €
De 25200 € à 33 600 €	Tarif B	475 €	47,50 €
> 33601 €	Tarif C	575 €	57,50 €

Un tarif annuel de 275 € (soit 27,50 € mensuels) sera appliqué aux familles rencontrant des difficultés financières et qui bénéficieront de la Bourse Nationale de Collège, uniquement après avoir reçu les notifications d'attribution du Service Académique des Bourses de l'Education Nationale.

1- REDUCTIONS SUR LA CONTRIBUTION

Une dégressivité est appliquée pour les familles qui ont deux enfants ou plus scolarisés au Collège Sacré Cœur :

- 10 % pour le deuxième enfant
- 25 % pour le troisième enfant
- Gratuité pour le quatrième enfant

2- PRESTATIONS ET ACTIVITES PEDAGOGIQUES

- **Prestations**
Forfait annuel de 30€ par enfant correspondant aux livres étudiés dans l'année, cahiers d'exercices (*n'incluant pas le fichier de culture chrétienne 6^{ème} qui sera porté sur la facture*).
- **Activités pédagogiques**
Forfait annuel de 30€ par enfant correspondant aux activités et sorties pédagogiques proposées au cours de l'année scolaire (*n'incluant pas le PSC1 niveau 4^{ème} qui sera porté sur la facture*).

3- RESTAURATION SCOLAIRE

La demi-pension est fixée de la façon suivante (prix unitaire du repas : **5,25€**) :

Inscription 4jours/semaine	Inscription 3jours/semaine	Inscription 2 jours/semaine	Inscription 1 jour/semaine
704.00 €	528.00 €	352.00 €	176.00 €

Il est possible pour les élèves externes et les élèves inscrits 2 ou 3 jours à la restauration de prendre des repas occasionnels ou supplémentaires : le prix du repas est de **6,25€**.

4- ETUDE

Possibilité de laisser vos enfants à l'étude du soir qui est surveillée, **de 16h45 à 17h45**

Prix : 1,50 €/soirée.

Pour information, il n'y pas d'étude surveillée le vendredi soir ni d'accueil en permanence.

DEUX POSSIBILITES SONT OFFERTES AUX PARENTS POUR LE PAIEMENT DES FACTURES :

① Paiement par prélèvement mensuel automatique :

Le 10 de chaque mois, en 10 versements échelonnés du 10 octobre au 10 juillet ; le dernier versement étant le solde de l'année.

② Paiement par chèque selon l'échéancier prévu sur la facture.

Si vous n'optez pas pour le prélèvement mensuel, l'inscription à la Restauration Scolaire doit se faire obligatoirement avant le 1er septembre 2020 contre le paiement d'un acompte de :

- **140 € pour une inscription 4 jours/semaine**
- **100 € pour une inscription 3 jours/semaine**
- **70 € pour une inscription 2 jours/semaine**